

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **24002 - CCVBA - REGIE ASSAINISSEMENT**

N° de la liste : 7031960731

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A CHATEAURENARD, Le 21 novembre 2024
VIRGINIE CHAUVET

CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	116.00 €	116.00 €
6542		
Total	116.00 €	116.00 €

A Saint Rémy de Provence le 23/10/2025

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20260625-DEL111_2026-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

EXERCICE

PROCE

SERVICE

TOTAL

MOTIFS DE LA
PRÉSENTATION

NATURE

IMPUTATION

MONTANT

Admis

Rejet

Éléments nouveaux
A compléter
OBLIGATOIREMENT en cas
de rejet

2019

R-24-415-2

RAR inférieur seuil
poursuite

AS4-REDEV
MODERNISATION

6541

11.85

2019

R-24-415-1

Poursuite sans effet

AS2-ASSAINISSEMENT

6541

104.15

116.00

116.00